



Système de Management de la Qualité

Processus 1.1

Code d'éthique et principes régissant les relations d'affaires de STUCKY SA



Le code d'éthique de STUCKY SA est basé sur les principes fondamentaux suivants :

- **Intégrité professionnelle et qualité des prestations**
- **Respect des lois**
- **Développement durable**

La mission de STUCKY SA est d'offrir des services d'ingénierie de haute qualité. En tant que société d'ingénieurs-conseils, STUCKY SA endosse une responsabilité technique, mais s'engage aussi sur les principes du développement durable, dont les fondements reposent sur une responsabilité tout à la fois économique, sociale et environnementale. A ce propos, le personnel de STUCKY SA est tenu de respecter entièrement le code d'éthique suivant :

1 Conformité légale

STUCKY SA se conforme aux lois et règlements des pays dans lesquels elle est amenée à opérer.

2 Egalité des chances

STUCKY SA s'engage à ne pratiquer aucune discrimination à l'égard d'individus pour des raisons de race, couleur, sexe, nationalité, âge, religion, statut matrimonial, préférence sexuelle, infirmité ou toute autre raison interdite par la loi.

3 Environnement de travail

STUCKY SA s'engage à procurer un environnement de travail sûr et salubre. La société se conforme à tous les statuts et règlements en vigueur concernant la sécurité et la santé.

4 Protection de l'environnement

STUCKY SA applique le principe de précaution et s'attache à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement et les personnes. Elle promeut la responsabilité environnementale.

5 Soutien à la libre entreprise

Sur ses marchés, STUCKY SA travaille dans le cadre d'une concurrence intense, mais loyale. La société respecte les lois sur la concurrence et les règlements anti-trusts à travers le monde.



6 Règles de communication

STUCKY SA rend public ses règles et sa politique d'entreprise. Consultants, représentants, entrepreneurs indépendants, collaborateurs externes temporaires et fournisseurs sont tenus de respecter les mêmes règles de conduite que les employés de STUCKY SA lorsqu'ils sont en relation d'affaires avec ou travaillent au nom de STUCKY SA.

7 Contribution à la politique

STUCKY SA n'accorde pas de contribution ou de paiement à des candidats ou des mouvements politiques. Cependant, la société peut s'engager dans des débats publics sur des sujets qui la concernent légitimement. STUCKY SA reconnaît le droit à ses employés de poser leur candidature pour des fonctions publiques et d'être actif politiquement.

8 Cadeaux et autres versements

STUCKY SA et ses collaborateurs n'acceptent, ni n'offrent de présents, de pourboires, de divertissements ou de faveurs, à moins qu'ils ne correspondent à une valeur nominale négligeable et ne soient considérés normaux et usuels dans les relations d'affaires.

9 Corruption

La corruption active ou passive, les dessous de table ou toute autre forme de paiement tendancieux à des agents du gouvernement, des fonctionnaires ou d'autres personnes, dans le but de les influencer, sont strictement interdits. Le fait que la corruption relève d'une pratique locale dans un pays ne dégage pas STUCKY SA de son obligation de respecter cette règle.

10 Conflits d'intérêt

Les employés de STUCKY SA ont le droit de s'engager dans des activités commerciales, financières ou d'un autre ordre en dehors de leur emploi chez STUCKY SA. Toutefois, ces activités doivent recevoir l'accord préalable de la direction et ne doivent pas se trouver en conflit avec les responsabilités de l'employé au sein de la société.

11 Protection de l'information

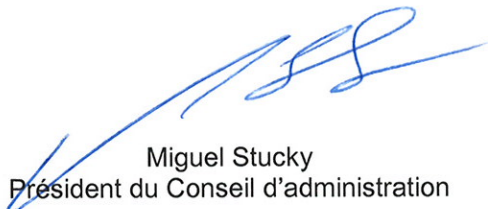
Les employés de STUCKY SA sont tenus à un devoir de discrétion sur des informations réputées confidentielles, comme des plans stratégiques, des détails financiers, le déroulement de négociations, des conventions ou accords entre STUCKY SA et des tiers, des données concernant les employés, des secrets de fabrication ou toute autre information du même type provenant de partenaires ou d'autres.



12 Délit d'initié

Au cours de leurs activités chez STUCKY SA, des employés peuvent être amenés à recevoir des informations sur d'autres sociétés qui ne sont pas accessibles au public. L'utilisation par des employés d'informations non destinées au public pour leur propre bénéfice financier, ainsi que celui de leurs épouses, parents ou amis, est contraire aux règles de STUCKY SA.

Ce code d'éthique est signé individuellement par les membres du Conseil d'administration et de la Direction. Il est porté à la connaissance des autres membres du personnel, qui s'engagent à le respecter. Il fait partie intégrante de tout nouveau contrat de travail.



Miguel Stucky
Président du Conseil d'administration



Jean-Claude Badoux
Administrateur



Alexandre Wohnlich
Administrateur



Reynald Berthod
Administrateur



Danilo Borra
Administrateur
Directeur opérationnel



Laurent Mouvet
Directeur général



Gérard de Montmollin
Directeur financier et administratif



Antoine Dubas
Directeur commercial



Brendan Quigley
Directeur filiales



Patrice Droz
Directeur ressources humaines